

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MATIGNON

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 JANVIER 2016
A 20 HEURES 30**

ORDRE DU JOUR

- ↳ **Développement Economique : Validation du projet FTTH,**
- ↳ **Information sur la Commission Départementale de Coopération Intercommunale,**
- ↳ **Questions diverses.**

L'an deux mille seize, le vingt-cinq janvier à vingt heures trente, le conseil communautaire du Pays de Matignon, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de Développement Intercommunal de MATIGNON sous la présidence de Monsieur Arnaud LÉCUYER.

Etaient présents :

FRÉHEL

Mme MOISAN Michèle – Maire
Mme BLINTZOWSKY Christiane
M. GIRARD Jacques

HÉNANBIHEN

M. PAULET Daniel – Maire
M. GAUTHIER Joseph
Mme LEGOFF Candylène

MATIGNON

M. CARFANTAN Jean-René – Maire
Mme BILY-LE GUYADER Hélène
Mme GUYOMARD Véronique
M. LÉBOUC Gervais

PLÉBOULLE

Mme CHERDEL Myriam – Maire
M. DROUET Roger

PLÉVENON

Mme BELLiard Claudine – Maire
Mme BURNOUF Joëlle

RUCA

M. PERCHE Dominique – Maire

SAINT CAST LE GUILDO

Mme ALLORY Josiane – Maire
Mme BLANCHET Jacqueline
M. HERVÉ Yves
M. LANCELOT Christian
Mme LECLERC Valérie
M. MÉNARD Gilbert

SAINT DENOUAL

Mme SALOU Marie-Thérèse – Maire
M. TRIHAN Gérard

SAINT POTAN

M. LÉCUYER Arnaud – Maire
M. BERTRAND Pierre
Mme HERVÉ Agnès

Etaient absents représentés :

M. DROGUET Stéphan, conseiller communautaire de FRÉHEL, représenté par Mme BLINTZOWSKY Christiane
M. LAYEC Claude, conseiller communautaire de RUCA, représenté par M. PERCHE Dominique

Après avoir procédé à l'appel, Monsieur le Président nomme Mme LEGOFF Candyliène secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, il soumet le procès-verbal du 11 janvier 2016 à l'approbation du Conseil Communautaire.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 11 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS PRINCIPALES

I DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : VALIDATION DU PROJET FFTH

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Bretagne Très Haut Débit, le Syndicat Mixte Mégalis Bretagne assure la maîtrise d'ouvrage des premiers travaux de déploiement FTTH.

M. PAULET rappelle les délibérations précédentes, celle de novembre 2012 validant l'axe 4 du Schéma Départemental Territorial d'Aménagement Numérique pour la Montée vers le Très Haut Débit, ayant pour objectif de couvrir toutes les zones blanches du territoire grâce au NRA Med et celle de juin 2013 notifiant qu'après la mise en place des 7 armoires NRA Med sur le territoire, il restera deux zones blanches sur les communes d'Hénanbihen et de Plébouille.

Un projet de fibre optique sur Plurien est en cours, en collaboration avec la Communauté de Communes de la Côte de Penthièvre, permettant à Hénanbihen (au nord-ouest et partie ouest) ainsi qu'à Fréhel (Sables d'Or les Pins) de se relier à la fibre optique.

Le relevé de boîtes aux lettres sur le zonage d'étude permet de fixer le nombre de lignes imputables à l'EPCI à 694 sur la Communauté de Communes du Pays de Matignon soit +16 % (281 lignes) par rapport aux 1 721 lignes estimées de la zone d'étude.

La subvention de la Communauté de Communes du Pays de Matignon serait donc de : $445 * 694 = 308\ 830$ €.

Compte-tenu de l'augmentation du nombre de prises FTTH prévu par rapport aux premiers estimatifs, 622 sur Sables d'Or les Pins et 72 sur Hénanbihen, Mégalis souhaite que la Communauté de Communes du Pays de Matignon valide les nouveaux éléments financiers au moyen d'une délibération. Ceci permettra d'entériner le zonage d'étude comme le nouveau zonage de déploiement.

M. HERVE souhaiterait connaître les éléments qui ont changé par rapport au dernier Conseil Communautaire.

Monsieur le Président précise que différents échanges ont eu lieu en exécutif, en Commission Développement Economique et en bureau des Maires.

La fibre est une opportunité sur ce secteur.

A l'horizon 2025-2030, l'ensemble du territoire devrait être couvert par le FTTH.

Il paraît difficile de faire payer une commune, la compétence numérique dépend de la Communauté de Communes du Pays de Matignon.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le déploiement de la FFTH sur le territoire d'Hénanbihen et de Fréhel – Sables d'Or les Pins,

DIT que la Communauté de Communes prendra en charge financièrement 694 prises sur le territoire soit la somme de 308 830 euros,

DIT que cette somme sera inscrite au Budget Général,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Mme MOISAN tient à remercier toutes et tous de cette décision favorable pour le projet touristique.

Dans le cadre des délibérations citées ci-dessus, Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Matignon avait choisi la montée en débit dans son projet de territoire.

Sept armoires de raccordements ont été installées sur la Communauté de Communes du Pays de Matignon et apportent avec satisfaction une montée en débit à une partie importante de la population.

Cependant des zones sont restées blanches sur le territoire communautaire. Deux zones devraient être rattachées avec Plurien et la FTTH : zone de Saint Jean à Hénanbihen et Sables d'Or les Pins à Fréhel. Une étude est en cours avec le Conseil Départemental et Mégalis Bretagne.

Des secteurs de notre territoire contiennent toujours des zones blanches ainsi que des zones à très faibles débits (moins de 3 Mbits/s). Les communes concernées sont Plébouille comprenant la zone de Monbran en zone blanche, Ruca, Saint-Denoual qui accueillera un parc d'activités intercommunal ainsi que la zone raccordée au sous-répartiteur 22077HAL010 au lieu-dit « La Vallée » à Hénanbihen qui dessert au moins 43 habitations comprenant un gîte, un ensemble de 8 appartements en location et des entreprises agricoles.

Les installations d'armoires NRA Med supplémentaires permettraient de desservir toutes ces zones et le Conseil Communautaire souhaite que soient étudiées ces possibilités.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DEMANDE au Syndicat Mixte de Coopération Territoriale Mégalis Bretagne d'étudier la possibilité de montée en débit des zones blanches et à très faible débit du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Matignon :

- Plébouille comprenant la zone de Monbran en zone blanche
- La commune de Ruca
- La commune de Saint-Denoual qui accueillera un parc d'activités intercommunal
- La zone raccordée au sous-répartiteur 22077HAL010 au lieu-dit « La Vallée » à Hénanbihen qui dessert au moins 43 habitations comprenant un gîte, un ensemble de 8 appartements en location et des entreprises agricoles.

II INFORMATION SUR LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Président rappelle qu'à la CDCI du 18 janvier 2016 il n'y a pas eu de vote. 3 autres réunions sont programmées.

Le 30 mars le Préfet pourra valider le Schéma ou proposer de nouveaux amendements.

Entre le 15 juin et la fin du mois d'août les communes devront à nouveau se prononcer.

A ce jour, la Communauté de Communes n'a pas fait de choix, le temps est venu de le faire entre l'Est-Costarmoricain et Dinan Communauté.

Les communes vont devoir délibérer avant le 15 février. Le vote en Conseil Communautaire est fixé le 10 février, celui-ci ne sera qu'un vote indicatif.

En CDCI, Monsieur le Président proposera un amendement pour que les communes qui font le choix de Dinan Communauté y soient rattachées.

Il tient à donner les raisons de son choix : potentiel économique plus diversifié, du travail déjà en commun (le SCOT, Leader...). Des études financières et fiscales ont été envoyées.

M. PAULET fait remarquer que le mot « amalgame » n'est pas utilisé à bon escient dans la lettre de cadrage.

M. GAUTHIER quant à lui pense que sur le plan agricole c'est une catastrophe avec notamment les dossiers : de dévasement de la Rance, du Parc Naturel (PNR).... Les agriculteurs seront oubliés, ils n'ont pas besoin de cela en ce moment.

Mme CHERDEL estime que c'est un vote dans la précipitation.

Monsieur le Président confirme que c'est un vote précipité mais c'est le calendrier du Préfet.

M. CARFANTAN reprend les propos de Mme CHERDEL, cela est gênant par rapport aux conseillers municipaux à qui il avait été dit en décembre que la décision interviendrait dans trois mois. Or, un mois après on leur demande de voter, la pression est mise.

Monsieur le Président ajoute que c'est le choix le plus important depuis la création de la Communauté de Communes du Pays de Matignon.

M. LEBouc pense que le choix de Dinan Communauté est politique.

Mme BELLIARD déplore le fait de ne pas pouvoir faire de comparaisons avec les synthèses reçues, les bases de la CFE ne sont pas comparables par exemple. Il faudrait avoir une vraie synthèse pour présenter aux conseils municipaux.

Mme SALOU pense qu'il faut être plus « terre à terre » et tenir compte du bassin de vie : exemple pour sa commune : 48 % des actifs sont sur l'Est-Costarmoricain, les loisirs, les courses se font à Lamballe.

Elle trouve dommage que la Communauté de Communes du Pays de Matignon éclate et est inquiète sur les partages.

Monsieur le Président pense que ce qui est important c'est le projet, personne n'a les mêmes attentes.

Pour le territoire futur, tout est à construire. Il faut s'engager pour passer à la phase projet.

Il a ses convictions que tous connaissent, l'intérêt politique est somme toute à négliger.

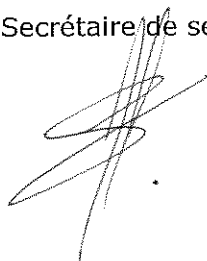
M. PAULET a eu l'impression, lors de la CDCI du 18 janvier, que le Préfet voulait des fusions en bloc et pose la question des amendements : ceux-ci peuvent-ils être portés par le Président pour les communes ayant des choix différents.

Monsieur le Président répond par l'affirmative.

Le prochain Conseil Communautaire est fixé le mercredi 10 février 2016 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h40.

La Secrétaire de séance,



Le Président,

